



Genève, 8 juin 1999

Avis de publication **N° 249-9**

## **Institutions financières proposant un financement pour des projets de télécommunication et une assistance technique dans les pays en développement** **Quatrième édition, 1999**



via ITU Website

Cette publication, subdivisée en trois parties (institutions multilatérales, institutions bilatérales et fonds), rassemble diverses informations utiles concernant les institutions qui proposent des ressources pour des projets de télécommunication et une assistance technique dans les pays en développement. Dans ce guide, les pouvoirs publics, les organes de réglementation et les instances publiques de télécommunication, ainsi que les institutions et entreprises privées, pourront s'informer sur les principales sources de financement du développement.

<b>Date de publication:</b>	Juillet 1999
<b>Langue:</b>	Français, anglais, espagnol
<b>Format papier:</b>	Environ 100 pages – A4 (21 × 29,7 cm)
<b>Format électronique:</b>	Word for Windows™ – Adobe Acrobat™ PDF
<b>Numéro d'article:</b>	Français: 15662 Anglais: 15661 Espagnol: 15663
<b>Numéro ISBN:</b>	Français: 92-61-08102-9 Anglais: 92-61-08101-0 Espagnol: 92-61-08103-7
<b>Prix en francs suisses:</b>	<b>Prix catalogue: CHF 35.–</b> Etats Membres et Membres des Secteurs: CHF 30.– Pays les moins avancés: CHF 7.–
	<i>Librairie électronique: CHF 35.– (Prix unique)</i>

# **Institutions financières proposant un financement pour des projets de télécommunication et une assistance technique dans les pays en développement**

## **Quatrième édition, 1999**

Ils y trouveront nombre d'informations précieuses: adresses, numéros de téléphone et de fax, adresses électroniques, personnes à contacter, enfin diverses informations factuelles (vérifiées par chaque institution concernée) sur la mission de l'institution considérée, ses activités et ses objectifs, ainsi qu'une description générale de ses politiques, de ses critères de prêt et de ses modalités et conditions de financement des projets, complétée par des précisions quant à son champ d'action géographique.

*(Selon la version anglaise.)*

### **Institutions multilatérales**

African Development Bank (AfDB)  
Asian Development Bank (ADB)  
Arab Bank for Economic Development  
in Africa (BADEA)  
Banque Ouest Africaine de Développement  
(BOAD)  
Caribbean Development Bank (CDB)  
East African Development Bank (EADB)  
European Bank for Reconstruction and  
Development (EBRD)  
European Commission (EC)  
European Investment Bank (EIB)  
Inter-American Development Bank (IADB)  
International Finance Corporation (IFC)  
Islamic Development Bank (IsDB)  
World Bank  
WorldTel

### **Institutions bilatérales**

#### **Allemagne:**

Bundesministerium für Wirtschaftliche  
Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)  
Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)

#### **Australie:**

Australian Agency for International Development  
(AusAid)

#### **Autriche:**

Development Cooperation Department (DCD)

#### **Belgique:**

Belgian Administration for Development  
Cooperation (BADC)  
Ministry of Finance – Treasury

#### **Canada:**

Canadian International Development Agency  
(CIDA)  
International Development Research Centre  
(IDRC)

#### **Danemark:**

Danish International Development Agency  
(DANIDA)

#### **Espagne:**

Instituto de Credito Oficial (ICO)

#### **Etats-Unis:**

U.S. Agency for International Development  
(USAID)

#### **Finlande:**

Department for International Development  
Cooperation (DIDC)

#### **France:**

Agence Française de Développement (AFD)  
Natexis

#### **Italie:**

General Directorate for Development Cooperation  
(DGCS)  
Mediocredito Centrale (MCC)

#### **Japon:**

Ministry of Foreign Affairs (MOFA)  
Japan International Cooperation Agency (JICA)  
Overseas Economic Cooperation Fund (OECF)

#### **Norvège:**

Norwegian Agency for Development Cooperation  
(NORAD)

#### **Nouvelle-Zélande:**

Development Cooperation Division (DEV)

#### **Pays-Bas:**

Ministry of Foreign Affairs

#### **Royaume-Uni:**

Commonwealth Development Cooperation (CDC)  
Department for International Development (DFID)

#### **Suède:**

Swedish International Development Cooperation  
Agency (Sida)

#### **Suisse:**

Swiss Agency for Development and Cooperation  
(SDC)

### **Fonds**

Abu Dhabi Fund for Development (ADFD)  
Arab Fund for Economic and Social Development  
(AFESD)  
Kuwait Fund for Arab Economic Development  
(KFAED)  
Saudi Fund for Development (SFD)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ■ Prix

Les prix annoncés dans le catalogue, y compris les listes annexes des Recommandations UIT-R et UIT-T et les avis de publication, distribués gratuitement et visibles sur le WEB à l'adresse <http://www.itu.int/publications>, sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis. Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux pays les moins avancés a été portée de 40 à 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques et établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM seulement). Veuillez noter que le prix minimum facturé pour une publication achetée à la Librairie électronique est de vingt francs suisses (CHF 20.–) et qu'il n'y a pas de réductions sur ce service.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

## ■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit (American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa);
- b) par virement bancaire à l'UBS SA, Genève, au compte de l'UIT, Genève n° C8-765.565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT, Genève n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

## ■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT, valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT.

## ■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.–) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables sous réserve, pour les publications électroniques (CD-ROM et En ligne), des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.  
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**

